

Le gouvernement du Canada adoptera des lois ou prendra d'autres mesures jugées nécessaires pour que le Service de boëtte de Terre-Neuve soit pris en charge et exploité sans modification fondamentale par le ministère des Pêcheries.

C'est là un service dont nous avons hérité. Le gouvernement de Terre-Neuve l'avait dirigé durant un certain nombre d'années.

M. CARTER: Je voudrais demander à M. Clark si l'on songe à remplacer l'Acartia ou à ajouter un autre bateau au service.

M. CLARK: Monsieur le président, la question de l'Acartia est à l'étude. Ce navire sert à distribuer la boëtte; c'est un bateau frigorifique qui alimente les grands entrepôts.

Nous n'avons pas songé, jusqu'à présent, à ajouter un autre bateau parce que nous espérons qu'avec le plus grand nombre de routes il sera plus profitable d'avoir recours à des camions frigorifiques.

L'Acartia, ou le bateau qui le remplacera, aura encore sa raison d'être car beaucoup d'endroits restent inaccessibles par les routes.

Ce navire est devenu très vétuste: sa construction remonte à 1917 et nous envisageons de le remplacer avant un an si possible.

M. TUCKER: A-t-il été question d'établir un dépôt de boëtte à Southport, dans la baie Trinité?

M. CLARK: Nous avons reçu une demande à ce sujet et cette question est à l'étude, de même que d'autres qui nous ont été soumises.

Le crédit 145 est adopté.

Le crédit supplémentaire 561 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Notre prochaine réunion aura lieu à 9 heures et demie demain matin dans la salle 268.